

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE259920006

Approuver un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, par lequel la Ville cède trois terrains connus et désignés comme étant les lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec à l'Université de Montréal et par lequel l'Université cède le terrain connu et désigné comme le lot 5 273 850 du cadastre du Québec à la Ville, dans l'arrondissement d'Outremont, moyennant une soulte de 823 764,06 \$ en faveur de la Ville de Montréal, et par lequel l'Université accorde gratuitement à la Ville sur une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique. Ref: 31H12-005-0761-01, 31H12-005-0962-04 et 31H12-005-0862-05. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lot 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571. Mandat: 25-0075-T / Autoriser une dépense de 434 420,78 \$ pour assumer les coûts des taxes provenant du règlement d'emprunt 19-028-1 Interventions abords site Outremont CM25 0452.

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dess

Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que le contrat vise un échange de terrain entre la Ville et l'Université de Montréal. Cet échange découle d'une entente signée en 2011, laquelle visait plusieurs objectifs dont la création de nouvelles rues et d'un nouveau parc. Bien que l'entente soit échue, quelques transactions immobilières n'avaient pas été finalisées.

Différents facteurs ont retardé la signature de ce contrat, mais les parties se sont finalement entendues pour procéder à la transaction avec la valeur des terrains établies en 2018 au moment de l'offre d'échange et indexées à l'IPC Montréal jusqu'en juin 2025.

Le contrat permettra à la Ville de compléter sa maîtrise foncière et d'obtenir gratuitement la régularisation d'une servitude. De l'autre côté, il permettra à l'Université de Montréal de réaliser son plan d'ensemble du campus et de relocaliser ses activités qui se tiennent sur le lot qui devra être cédé à la Ville, notamment pour un projet d'habitation modulaire avec accompagnement.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé pourquoi ces terrains de la Ville de Montréal étaient difficiles à développer et a demandé des précisions sur la localisation des lots. Elle a également souhaité savoir si une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal était prévue. Les personnes-ressources ont mentionné que les terrains cédés par la Ville faisaient partie du plan école et ne permettaient pas la construction de logement. Une consultation publique fera partie des étapes subséquentes du projet, mais la première étape était d'acquérir le lot et de décider de sa vocation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la stratégie immobilière, Direction des transactions, Division des transactions immobilières pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

À l'égard du mandat SMCE259920006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.